



2026



Couvert LIDVINE  
VICIA B/O pour  
agriculture  
biologique

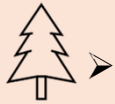
## Objectif



➤ **Diversifier le paysage pour favoriser la biodiversité** (petite faune, pollinisateurs, auxiliaires)



➤ **Répondre aux exigences agronomiques** : production plus importante de biomasse, couverture des sols - notamment l'hiver - avec exploration racinaire maximale (amélioration de la structure et de la vie du sol, apport de matière organique, lutte contre l'érosion)



➤ **Planter des espèces relais pour l'hiver** (avoine rude, vesces, crucifères)

## Caractéristiques du mélange

**Composition : 4 espèces**

**Durée de vie**

6 à 9 mois

## Itinéraires techniques

Prérequis avant implantation	Semis	Gestion après implantation
Toutes conditions de sols et de semis	Précoce à intermédiaire, entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 15 août	Roulage ou broyage haut en entrée d'hiver si le couvert est très développé
Travail du sol avant semis	Recommandation : semis 1 rang sur 2 entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 août, idéalement 3 à 4 semaines avant les vendanges. Privilégier un semis en ligne à une profondeur de 1,5 cm à 2 cm. Bien mélanger les semences pour obtenir un semis homogène.	Destruction définitive en sortie d'hiver
Tous secteurs	<b>Besoins en semence : 20kg / ha</b> <b>Densité de semis : 60kg / ha</b> (sur l'inter-rang)	

Plus d'informations : Fiche LIDVINE VICIA B/O

# Eligibilité

## Parcelles concernées pour bénéficiaire de l'aide d'Ohé la Terre

Conditions requises : Le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire ANJOU suivant la cartographie d'OHÉ LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.  
Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHÉ LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de la biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

## Surface totale des parcelles concernées par la demande

Conditions requises : entre 2 et 10 ha

## Mélange autorisé

**Seul le mélange ci-dessous est autorisé.** Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entrainera l'annulation du remboursement.

Mélange LIDVINE VICIA B/O :

Espèces	%
Avoine rude BIO	32
Vesce Narbonne	30
Vesce commune BIO	32
Radis fourrager BIO	6
TOTAL	100

## Fournisseurs du mélange

CAPL

## Semenciers fournissant le mélange

LIDEA SEEDS

## Versement de la subvention

### Investissement

Coût moyen à l'hectare	66 € HT / ha
Participation Ohé la Terre	33 € HT / ha
Reste à charge	33 € HT / ha (env. 50%)

## Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 27 avril et le 30 septembre 2026, pour tout le monde, 1<sup>er</sup> arrivé 1<sup>er</sup> servi jusqu'à épuisement du budget  
Le versement du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

## Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur.  
L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges.

Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- Être localisé sur le secteur ANJOU
- Utilisation du mélange éligible et respect de densités de semis
- Surface comprise entre 2 et 10 ha

Les justificatifs sont transmis, à savoir :

- La facture d'achat des semences de couverts
- Un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention Ohé la Terre)